



CNESER plénier du 9 septembre 2025

DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Directeur général,

Mesdames et Messieurs

Un an après, nous voilà quasiment dans la même situation : plus de gouvernement ou du moins un gouvernement démissionnaire, toujours pas de perspectives de retrouver les moyens de fonctionner décemment et attaques continues des valeurs essentielles de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) publics.

Du point de vue budgétaire, alors que la plupart des universités françaises sont en déficit, que les conditions de travail se sont dégradées et ont atteint un point qui met en danger les personnels, que les capacités d'accueil se sont réduites de façon désastreuse aussi bien en licence générale (-1 000 places sur Parcoursup entre 2024 et 2025) qu'en master (-30 000 places sur MonMaster entre 2023 et 2025), laissant nombre d'étudiant·es sans solution, que les moyens pour la recherche sont insuffisants, etc. – la liste est trop longue pour être explicitée –, la lettre plafond concernant la MIRE (Mission interministérielle sur la recherche et l'enseignement supérieur) est loin d'être rassurante comme le prétend le ministère. Selon le tableau que l'on regarde (tableau 1 ou tableau 1bis qui prend appui sur un « périmètre réduit ») du document, c'est 300 M€ ou 500 M€ qui sont ajoutés à la LFI (Loi de finance initiale) 2025 pour cette mission. Prenons 500 M€ puisque c'est le montant sur lequel s'appuie la communication ministérielle. C'est à peu près l'augmentation nécessaire pour compenser l'inflation. Mais cette année encore il n'est pas prévu d'augmenter le point d'indice ce qui fera à nouveau porter l'économie budgétaire sur le pouvoir d'achat des personnels. 500 M€ c'était également la marche de la LPR (Loi de programmation de la recherche) prévue pour 2026 ? Qu'en restera-t-il après l'augmentation du GVT (Glissement vieillesse technicité) et des 4 points du CAS (Compte d'affectation spéciale) pension ? Potentiellement compensée seulement à moitié. Et tout le reste ? Les bâtiments en mauvais état qu'il faut mettre aux normes, la recherche, et notamment la recherche fondamentale, qu'il faut aider pour ne pas

décrocher, les places qu'il faut créer pour accueillir les jeunes, les dispositifs didactiques qu'il faut prévoir pour éviter les échecs, les bourses qu'il faut augmenter, etc. ?

Faut-il le rappeler ? Le babyboom de l'an 2000 a duré jusqu'en 2014 avec un pic en 2010 ; nous devrions donc accueillir 100 000 d'étudiant-es nationaux de plus d'ici 2032. Quels moyens donnez-vous aux établissements publics pour le faire ? Comptez-vous imposer à ces générations une orientation contrainte vers le privé comme les gouvernements précédents ont cyniquement décidé de le faire ? Déjà cette année, sans moyens de recruter des personnels, nombre d'établissements réduisent leurs capacités d'accueil pour ne pas dégrader leur taux d'encadrement.

Soulignons que, depuis septembre 2024, les indicateurs financiers des établissements d'enseignement supérieur n'ont pas été mis à jour sur la plateforme DataESR. Cela empêche notamment les membres du CNESER de suivre les évolutions budgétaires des établissements mais ce n'est pas parce qu'on casse le thermomètre que la fièvre baisse ! Nous demandons la mise à jour de ces données.

Le manque de budget attaque sérieusement le fondement même du service public d'enseignement supérieur auquel nous sommes farouchement attachés parce qu'il est le seul permettant un accès aux études supérieures pour toutes et tous, un creuset de mixité sociale, et qu'il constitue un investissement pour l'avenir et le progrès de la société extrêmement rentable à moyen et long terme. À cette attaque s'ajoutent celles contre la liberté académique, contre la collégialité et la démocratie universitaire, dont nous reparlerons dans le point consacré aux EPE (Établissement publics expérimentaux), contre le travail et l'investissement des personnels aussi – qui se plaindraient sans raison du manque de budget en recherche nous dit-on par exemple, ou qui seraient à 50 % incompetents pour enseigner dans le master enseignement et éducation voire totalement incompetents pour constituer la pluralité des équipes qui serait nécessaire pour transmettre les compétences dont l'université ne disposerait pas –, mais aussi contre l'accueil et la solidarité internationales.

Les universités et les établissements de recherche français connaissent une longue tradition d'accueil et de solidarité internationale avec les collègues et étudiant-es du monde entier lorsqu'ils et elles sont menacé-es et que leurs lieux d'étude, de travail, de formation et de recherche sont détruits. Cela a été le cas avec nos collègues ou étudiant-es d'Ukraine ou du Liban, et cela doit être le cas pour celles et ceux de tous les pays concernés par ce type de situation.

Nous nous élevons donc contre la décision du gouvernement, via le ministère des Affaires étrangères, de suspendre à dater du 1^{er} août 2025 les évacuations des étudiant-es de Gaza vers la France comme l'examen des dossiers des postulant-es au départ : nous tenons à rappeler qu'une telle décision, fondée sur une supposée responsabilité collective, est contraire aux principes de l'État de droit.

Nous tenons également à exprimer notre incompréhension devant la situation faite, depuis avril, à nos collègues, lauréats du Programme PAUSE, retenus avec leurs familles à Gaza, alors que nos universités, qui se sont engagées à les recevoir, les attendent et que la situation sur place s'aggrave.

Ce que subit la population gazaouie, et donc les étudiant·es et les personnels des universités, est documenté et a amené la Cour Nationale du Droit d'Asile (CNDA) à affirmer, dans une décision du 11 juillet 2025, que « *les ressortissants palestiniens originaires de la bande de Gaza non protégés par l'ONU peuvent se voir accorder le statut de réfugié en application de la convention de Genève de 1951 en raison des méthodes de guerre utilisées par les forces israéliennes depuis la fin mars 2025 du cessez-le-feu conclu le 19 janvier 2025* ».

Alors que le système universitaire gazaoui est quasiment réduit à néant, nous avons l'obligation d'accueillir les étudiant·es et les collègues qui croient – encore – dans les principes mêmes de l'Université, tels qu'ils sont formulés dans le Code de l'Éducation :

Le service public de l'Enseignement supérieur contribue « à la lutte contre l'antisémitisme, le racisme, les discriminations, les violences et la haine, à la réduction des inégalités sociales ou culturelles et à la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes en assurant à **toutes celles et à tous ceux** qui en ont la volonté et la capacité l'accès aux formes les plus élevées de la culture et de la recherche ». « À cette fin, il contribue [...] au **développement des initiatives collectives ou individuelles en faveur de la solidarité.** » (Code de l'Éducation, art. L123-2-3 ; c'est nous qui soulignons).

Nos syndicats demandent donc l'évacuation immédiate de nos collègues lauréat·es du Programme PAUSE et de leurs familles, conformément aux accords prévus par ce même programme ; l'évacuation immédiate des étudiant·es gazaoui·es, qui, accepté·es dans les universités françaises sont désormais nos étudiant·es, et la reprise de l'examen des dossiers de ceux et celles qui veulent s'inscrire dans nos établissements ; l'abandon des obligations financières et, au moins, la création de bourses qui leur permettent d'atteindre le financement dont ils et elles doivent faire la preuve pour que leur dossier soit pris en considération au consulat français de Jérusalem, soit 8 500 euros sur 12 mois ; un document de cadrage assurant les conditions d'un accueil digne des collègues et des étudiant·es.